

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : nicole-belzile-cschic-chocs-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/nicole-belzile-cschic-chocs-qc-ca>

Date d'obtention : 2025-03-31 19:03:49

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Reconnaître les cas de sextage parmi les élèves.

Informers les autorités scolaires et policières.

Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant.

Intervention :

Actes impulsifs : Organiser une rencontre de sensibilisation avec les jeunes et leurs parents au poste de police.

Actes malveillants : Mener une enquête criminelle complète.

Assurer un suivi régulier avec les élèves concernés pour vérifier leur bien-être et l'évolution de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Mise en situation 1 : Acte impulsif

Sensibilisation immédiate avec une rencontre au poste de police pour discuter des impacts et des risques légaux.

Éduquer et prévenir la récurrence par une prise de conscience des conséquences.

Mise en situation 2 : Acte malveillant

Enquête criminelle complète menée par les autorités policières.

Appliquer des mesures légales appropriées et protéger la victime.

Mise en situation 3 : Victime de sextage

Soutien émotionnel et psychologique, et collaboration avec les autorités pour résoudre la situation.

Assurer la sécurité et le bien-être de la victime, tout en prenant des mesures pour prévenir de futurs incidents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode SEXTO est souvent l'évaluation de la nature de l'acte de sextage (impulsif ou malveillant).